

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 24314
Numéro SIREN : 814 875 209
Nom ou dénomination : 53 CE Holding

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 136627

53 CE HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 12.001.000 euros
Siège social : 23, rue François Ier - 75008 Paris
814 875 209 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 30 juin,

La société **Lys Holding 3 S.à r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 12.500 euros, dont le siège social est situé 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149170,

Représentée par Monsieur Ziyad CLOT, gérant de catégorie A, et par Monsieur François FABER, gérant de catégorie B,

Associé unique de la société 53 CE HOLDING (la « **Société** »),

Après avoir constaté que la société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement avisée des présentes décisions,

A pris des décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions réglementées ;
- Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

approuve le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte nette comptable de 2.683.646 euros,

donne quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, soit une perte nette comptable de 2.683.646 euros, intégralement au compte "Report à nouveau" lequel, à l'issue de cette affectation, s'élève à la somme de (21.270.819) euros.

Par ailleurs, l'associé unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que la Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pas conclu de conventions réglementées relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

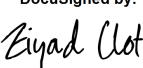
L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, et constatant que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social de la Société, décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société mais de poursuivre son exploitation.

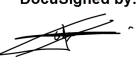
CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le présent procès-verbal est signé par voie de signature électronique au moyen du procédé DocuSign, lequel permet, conformément aux stipulations des articles 1366 et 1367 du Code civil, une identification fiable de l'auteur de la signature électronique.

DocuSigned by:

03EBD4CF48AC4DA...

DocuSigned by:

77435B2EE7CA4CA...

Lys Holding 3 S.à r.l.

Représentée par Monsieur Ziyad CLOT, gérant de catégorie A, et par Monsieur François FABER, gérant de catégorie B
Associé unique